Q : Bonjour, dans le CCTP page4 "Essais sur polymère "il est demandé de faire des essais (jar test) pour déterminer le polymère adapté afin de vous fournir les 2 bidons. Pouvez-vous nous transmettre les coordonnées de l'exploitant pour organiser l'essai ?

R : Le CCTP a été modifié. Les candidats doivent proposer un polymère répondant aux prescriptions techniques du CCTP et, conformément au règlement de la consultation, fournir un échantillon de deux bidons de 20 litres minimum qui serviront lors des essais.

Q : Par souci d'équité, serait-il possible de réaliser des essais en laboratoire avant l'envoi des échantillons, les données du CCTP étant insuffisantes, et de reporter la date limite de réponse de 15 jours afin de proposer la solution la plus adaptée ?

R : Le CCTP ainsi que le RC ont été modifiés en ce sens et la date limite de remise des offres a été prolongée de 15 jours, soit jusqu'au mardi 15 décembre 2026 12heures.

Q : Bonjour, les seules informations dans le DCE/CCTP bis ne permettent pas de sélectionner le polymère adapté pour votre process. Autorisez vous au préalable des essais industriel, des essais laboratoire sur site?

R : Le CCTP ainsi que le RC ont été modifiés en ce sens.

Q : Bonjour, les seules informations dans CCTP bis ne permettent pas de sélectionner le polymère adapté. Afin de pouvoir vous proposer le produit adéquat, pouvez-vous svp confirmer quelle référence est utilisée actuellement, ainsi que sa fiche technique.

R : La fiche des données techniques a été ajoutée au DCE.

Q : Concernant le critère environnemental, serait-il possible de retenir le lieu de fabrication plutôt que le lieu de conditionnement, afin de prendre en compte le transport réel du produit, notamment lorsqu'il est fabriqué à l'étranger ?

R : Comme indiqué à l'article 7.2 du Règlement de consultation, le critère 4- Performances en matière de protection de l'environnement présentées par le candidat dans le cadre de mémoire environnemental sera jugé au regard des éléments suivants : Distance entre le lieu de conditionnement du produit et distance jusqu'à la station d'épuration (Barème : moins de 300 km = 5 pts ; 300 à 800 km = 3 pts ; plus de 800 km = 1 pt.) A titre informatif, la distance sera analysée à partir de « MAPPY ».

Indiquer le lieu de conditionnement du produit et le nombre de kilomètres de ce lieu jusqu'au Centre technique opérationnel - Station d'épuration du service public de l'eau du Grand Dax - Route de Saubagnacq - 40100 DAX sur le cadre de mémoire environnemental